

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC)
UNITÉ CENTRALE D'EXÉCUTION (UCE)
Projet de connectivité résiliente et d'accessibilité du transport urbain
(RUTAP)
RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGÉ(E) DE PROJET
Termes de Référence

I. Généralités

Le Gouvernement de la République d'Haïti, représenté par le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), a obtenu, un Don de l'Association Internationale de Développement (AID) / Banque mondiale en vue de financer le coût du Projet de connectivité résiliente et d'accessibilité du transport urbain (RUTAP – P177210).

Afin de concrétiser les différentes activités inscrites à l'ensemble des opérations de la Banque mondiale gérées par l'UCE, le MTPTC devra faire appel à des prestataires qui seront des Entreprises de construction, des Bureaux d'Études, des Consultants indépendants ou des Fournisseurs de biens et de services.

Ainsi pour appuyer la gestion du RUTAP, l'UCE/MTPTC utilisera les services d'un(e) Consultant(e) Individuel(le) appelé(e) à coordonner et à suivre la mise en œuvre des activités du projet.

Les présents Termes de Référence (TdRs) pour le recrutement d'un(e) Chargé(e) de projet sont ainsi élaborés pour fixer les objectifs visés et les missions qui lui seront assignées.

II. Contexte

Infrastructure routière dans la zone méridionale d'Haïti. Le secteur de l'infrastructure routière dans la région Sud d'Haïti a été sévèrement impacté par le séisme dévastateur du 14 août 2021. Selon l'évaluation post-désastre (PDNA, 2021), le réseau routier des trois (3) départements de la Péninsule Sud (Nippes, Sud et Grand'Anse) a été endommagé à près de 117 millions USD ; les premières estimations font état de 860 km de routes endommagées, soit 32% du réseau routier existant. Les pertes associées à ces dommages ont été estimées à près de 34 millions USD ; elles correspondent principalement à l'augmentation des coûts d'exploitation des véhicules et au temps perdu pour les usagers et usagères du fait de la perturbation des routes. Dans le secteur public, elles comprennent le coût estimé des activités pour répondre aux besoins immédiats de restauration de l'accessibilité et de la connectivité, tels que le déblaiement des routes. Le PDNA estime à environ 130 millions USD les besoins de réparation et de reconstruction du réseau routier. Ce montant comprend les coûts de réparation incluant les mesures de l'approche « Build Back Better » (reconstruire en mieux), dans laquelle sont pris en compte des standards de construction et des critères de résilience plus élevés.

Cap-Haïtien. La ville du Cap-Haïtien est la capitale administrative du département du Nord. Elle connaît une urbanisation croissante qui s'étend aux communes avoisinantes comme Quartier Morin, Limonade, Caracol et Terrier Rouge, le long de la route nationale N° 6 (RN6). La plupart des activités économiques et des institutions éducatives de la commune se trouvent concentrées au centre-ville du Cap-Haïtien ; ce qui entrave la mobilité urbaine avec des infrastructures routières déjà insuffisantes et de qualité médiocre.

III. Description du projet

Le RUTAP a pour objectifs de : (i) améliorer la résilience de la connectivité rurale dans la péninsule sud ; (ii) améliorer la résilience climatique de l'accessibilité urbaine au Cap-Haïtien et dans des zones urbaines ciblées ; et (iii) renforcer les capacités institutionnelles dans le secteur des transports urbains. Il s'articule autour de 5 composantes :

Composante 1 : Connectivité résiliente du transport. Cette composante vise à renforcer la résilience climatique globale du réseau routier dans les quatre (4) départements de la péninsule du Sud. Elle financera des investissements structurels dans le secteur des transports et des activités de renforcement institutionnel pour améliorer la résilience climatique de la connectivité, en suivant une approche " reconstruire en mieux " dans les départements du Sud, des Nippes, de la Grand'Anse et du Sud-est. Cette composante se compose de quatre (4) sous-composantes :

Sous-composante (i) : Adaptation climatique des routes rurales. Elle vise directement à améliorer l'adaptation des segments de route en identifiant leurs points les plus critiques et les plus vulnérables aux impacts du changement climatique et en sélectionnant la solution d'ingénierie qui les protège et les renforce le mieux. Les activités seront priorisées sur la base d'un cadre multicritères. Cette composante favorisera également la réhabilitation des actifs endommagés avant qu'ils ne tombent à un niveau irréparable et assurera un accès communautaire au réseau de transport par tous les temps et résilient au climat dans les départements sélectionnés.

Sous-composante (ii) : Amélioration du drainage de l'infrastructure de mobilité rurale-urbaine. Elle soutiendra également l'investissement dans la résilience climatique en mettant l'accent sur la mobilité rurale-urbaine qui comprendra : (i) des études de faisabilité détaillées pour l'amélioration de la résilience climatique ; (ii) l'amélioration du drainage des échangeurs de tap-tap et des installations de chargement des passagers ; et (iii) l'amélioration du drainage des infrastructures piétonnes. Lorsque cela sera techniquement possible, ces activités intégreront des solutions fondées sur la nature.

Sous-composante (iii) : Installations complémentaires. Elle financera la construction ou l'amélioration de petites installations et structures complémentaires. La définition des installations complémentaires et de leurs caractéristiques suivra un processus participatif afin que les priorités des femmes à faible revenu et des autres groupes en situation de vulnérabilité soient prises en compte. Le recours aux petites et moyennes entreprises (PME) locales et aux travaux à haute intensité de main-

d'œuvre (HIMO) sera privilégié chaque fois que possible, et le recrutement et la rétention des femmes seront encouragés par la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre de la Composante 3.

Sous-composante (iv) : Renforcement des capacités : il s'agira de soutenir le renforcement institutionnel et le développement des capacités, et de fournir une assistance technique et des formations à l'Unité de réponse d'urgence en cas de crise, et aux Directions Départementales des Travaux Publics du MTPTC en matière de gestion des actifs et de planification des investissements.

Composante 2 : Amélioration de la résilience des infrastructures de transport urbain. Cette composante vise à améliorer l'accès résilient et renforcera la mobilité le long des corridors sélectionnés au Cap-Haïtien. Elle soutiendra un modèle de mobilité urbaine à faible émission de carbone en améliorant les conditions pour une mobilité non motorisée sûre et les opérations du système de transport public (minibus et tap-tap). De plus, cette composante renforcera la résilience de l'infrastructure urbaine au changement climatique et aux événements météorologiques extrêmes, en prévenant les perturbations de la mobilité des personnes et des biens le long des corridors sélectionnés au Cap-Haïtien et le long du corridor nord-est.

Les activités de cette composante comprendront principalement : (i) l'amélioration des sections critiques du réseau des rues urbaines pour faciliter la coexistence en toute sécurité des piétons et des vendeurs avec les véhicules commerciaux ; (ii) l'amélioration du drainage des infrastructures piétonnes, des routes, des rues et des marchés pour résister à l'augmentation prévue des précipitations, à l'élévation du niveau de la mer et aux ondes de tempête ; (iii) l'amélioration des transports publics, y compris la création de nouvelles stations pour les échangeurs tap-tap et les installations de chargement des passagers sur les corridors sélectionnés, y compris le corridor nord-est ; (iv) l'amélioration de la gestion du trafic ; et (v) des études et des audits de sécurité.

Composante 3 : Promotion d'une mobilité urbaine durable et à faible émission de carbone. Cette composante visera à mettre en place la transition vers un secteur du transport urbain durable et à faible émission de carbone. Elle s'articulera autour de trois paquets d'assistance technique (AT).

Premièrement, la composante financera l'assistance technique aux niveaux national et municipal afin de favoriser les conditions institutionnelles de mise en œuvre de l'agenda de la mobilité urbaine. Cette AT comprendra les activités suivantes : (i) formation et développement des connaissances des acteurs publics clés ; (ii) établissement d'un plan stratégique et d'un cadre réglementaire et opérationnel pour le secteur ; (iii) livraison d'une feuille de route pour la structuration du transport public informel ; et (iv) développement de l'unité régionale de transport public et d'un observatoire du transport informel au Cap-Haïtien.

En plus de ces activités, la composante financera l'AT pour développer des outils pour la planification du transport urbain au niveau national. Les activités comprendront : (i) la préparation d'un manuel de conception d'infrastructures de transport urbain inclusives et

résilientes avec une perspective de genre ; (ii) une analyse des écarts des obstacles au recrutement, à la rétention et à la promotion auxquels les femmes sont confrontées pour participer au secteur du transport urbain et le développement d'un plan d'action genre (GAP) avec des actions et des indicateurs pour encourager leur participation pour le secteur ; (iii) le développement d'une base de données de sécurité routière pour le transport urbain ; et (iv) la planification du transport urbain résilient. Ces activités viseront à promouvoir et à informer l'inclusion des usagers en situation de vulnérabilité, à promouvoir la sécurité routière et des piétons et à réduire les inégalités liées au genre.

Enfin, cette composante financera l'AT pour soutenir la professionnalisation des transports publics et l'amélioration du service de transport, y compris : (i) une étude pour affiner les itinéraires tap-tap le long des corridors sélectionnés, (ii) le renforcement des capacités et la formation des opérateurs de transport et des chauffeurs et l'organisation des opérateurs (corporisation), (iii) le déploiement d'un système de perception automatique des frais de transport pour les corridors sélectionnés ; (iv) le développement d'une stratégie pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel contre les femmes dans les transports publics, (v) le renforcement des capacités et la formation des opérateurs de transport et des conducteurs sur la sécurité routière et les questions de genre ; (vi) la mise en œuvre d'un projet pilote pour l'inspection technique régulière des véhicules dans le corridor sélectionné ; et (vii) le soutien à une étude de conception d'un programme de renouvellement de la flotte. Plusieurs de ces activités, telles que la corporisation des opérateurs de transport, l'optimisation des itinéraires et le déploiement de la première perception tarifaire automatisée, le développement d'un programme de renouvellement des bus, et le programme d'inspection des véhicules, seront mises en œuvre sous forme de programme pilote dans le corridor Nord-Est (Cap-Haïtien - Fort-Liberté - Ouanaminthe) combiné à l'amélioration des infrastructures (composante 2). Ce programme pilote sera développé en partenariat avec l'UTE-MEF, le MTPTC et le PIC.

Composante 4 : Réponse d'urgence contingente (CERC). En raison du risque élevé d'événements catastrophiques en Haïti, le projet proposé comprendra une composante contingente pour une réponse rapide en cas d'urgence admissible, sous réserve de la demande du Gouvernement d'Haïti. Cette composante fournirait une réponse immédiate à une urgence admissible, selon les besoins. De telles composantes, qui comprennent des déclencheurs et des conditions pour l'utilisation des fonds, sont incluses dans la plupart des projets d'investissement en Haïti, conformément aux recommandations du Rapport de 2011 sur le développement dans le monde (RDM), sur les conflits, la sécurité et le développement, et à l'expérience opérationnelle de la Banque en Haïti lors de la réponse à des événements catastrophiques naturels.

Composante 5 : Gestion et mise en œuvre du projet. Cette composante soutiendra le MTPTC et son Unité Centrale d'Exécution (UCE) dans la coordination, la mise en œuvre, la gestion et la supervision (y compris les aspects fiduciaires, le suivi, l'évaluation et le rapport des activités et des résultats du projet), par la fourniture de biens, de services de consultants, de formations et de frais de fonctionnement, y compris la réalisation d'audits du projet. Il permettra de financer le personnel clé du projet, les coûts opérationnels et l'équipement de l'unité de mise en œuvre du projet, d'assurer une forte présence locale pour une supervision

étroite dans les zones ciblées, de soutenir la gestion des risques sociaux et environnementaux, d'identifier et d'atténuer les disparités de genre et de soutenir l'engagement des citoyens.

IV. Tâches et responsabilités

Sous l'autorité et la supervision directe du Coordonnateur de l'UCE, le Chargé de Projet aura les attributions et responsabilités suivantes, pour le compte de l'UCE. Sans être limitatif, il incombe au chargé de Projet dans le cadre de :

1. Gestion et planification générale du projet :

- Assurer la gestion du Projet conformément aux règles, politiques et procédures prescrites par l'accord de financement en matière technique, fiduciaire, environnementale, sociale et de genre ;
- Préparer le plan d'exécution du projet et ses mises à jour et ce, pour les cinq (5) composantes décrites en introduction ;
- Anticiper les contraintes et les difficultés dans l'exécution du Projet et les porter, en temps opportun, à l'attention du Coordonnateur de l'UCE, avec des pistes de solution ;
- Maintenir le lien entre les attributaires des marchés et l'UCE : vérifier et viser tous documents sortant du suivi administratif et technique des sous-projets ;
- Surveiller que les titulaires des marchés se conforment aux termes de référence et spécifications techniques des contrats et respectent leurs obligations contractuelles ;
- Mener à terme toutes les activités incluses aux cinq (5) composante du programme décrites en introduction.

2. Gestion environnementale et sociale

- S'assurer de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) pour chacun des deux sites de travaux du Projet avec la participation des communautés et des autorités locales ;
- S'assurer de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'engagement des communautés et des autorités locales ;
- Assurer la coordination et la communication avec les différents acteurs, institutions et projets localisés dans la zone du projet, et que les parties prenantes sont informées des activités du projet, de sa progression et de ses situations d'exception ;
- Approuver le travail réalisé par les consultants, firmes ou entrepreneurs, comme condition nécessaire pour procéder aux paiements correspondants ;
- Participer dans l'analyse des risques et de la capacité institutionnelle ;
- Assurer le suivi du mécanisme de gestion des plaintes, conjointement, suivant leur nature, avec les partenaires d'exécution.

3. Gestion budgétaire

- Préparer les budgets nécessaires au projet, en assurer le suivi, et prendre les dispositions nécessaires pour en assurer le respect ;

- Collaborer à surveiller les déboursements et les délais approuvés ainsi que l'avancement et la qualité d'exécution des projets dont il est responsable ;
- Établir et tenir à jour un schéma de suivi budgétaire des activités qui lui sont affectées ;
- Vérifier les décomptes et s'assurer que les paiements des factures soient faits conformément aux contrats relatifs aux projets ;
- Préparer les rapports d'activités et de gestion financière du Projet sur une base semestrielle pour transmission par l'UCE à l'Association Internationale de Développement (IDA), au plus tard, quarante-cinq jours après la fin de chaque semestre calendaire ;
- Coordonner les activités d'audit du Projet et soumettre à l'UCE pour transmission à l'Association Internationale de Développement (IDA) chaque année le rapport financier audité au plus tard six (6) mois après la fin de l'année.

4. Gestion des marchés

- Participer à l'élaboration des termes de références pour les services, des spécifications pour l'acquisition de fournitures et l'exécution de travaux ;
- Participer aux processus : (i) d'acquisition de biens et recrutement d'entreprises de travaux, et (ii) de sélection et de recrutement de consultants, devant être réalisés sous le RUTAP ;
- Participer au processus de passation des marchés de travaux pour les entreprises (Publication de l'Avis, réception et analyse des offres, rapport d'évaluation) ;
- S'assurer de la conformité des documents des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) tant pour les aspects techniques qu'administratifs et procéduraux ;
- Identifier les secteurs d'activité hors de son domaine d'expertise et nécessitant un appui externe et rédiger les termes de référence de ce(s) assistance(s) et participer au processus de passation des marchés.

5. Réunion et Reportage

- Représenter l'UCE dans les réunions organisées par / pour les partenaires, les autorités locales et la Banque sur les volets techniques ou de sauvegarde des projets ou toute autre réunion clé du projet ;
- Préparer et participer aux missions de la Banque et contribuer à l'élaboration des aide-mémoires et assurer le suivi des dispositions prises ;
- Préparer et animer les réunions périodiques de l'équipe de projet, assurer le suivi des activités réalisées par chaque membre et évaluer leurs prestations ;
- Participer aux réunions de coordination avec l'UCE et apporter son appui au Coordinateur pour la préparation des rapports sur l'avancement du Projet ;
- Assurer le suivi et évaluation des activités y compris les indicateurs du projet ;
- Fournir, de manière complète et continue, les informations à l'UCE, concernant l'avancement des différentes opérations y compris tous changements et modifications ayant une incidence sur les délais et les coûts d'exécution prévus dans les termes contractuels ;
- Préparer les informations à transmettre par l'UCE à la Banque mondiale (BM), de manière complète et continue, concernant l'avancement des différentes opérations y

compris tous changements et modifications ayant une incidence sur les délais et les coûts d'exécution prévus dans les termes contractuels ;

- Répondre avec célérité à toute demande d'information provenant de la Banque mondiale, du Ministère de l'Économie et des Finance (MEF) ou du MTPTC, à transmettre par l'UCE ;
- Assurer la Préparation du rapport final d'Activités et de Gestion Financière du Projet et le soumettre à l'IDA, au plus tard trois (3) mois après la fin du projet.

V. Qualification requise

a) Formation exigée

- Diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle en ingénierie, avec connaissance en, gestion de projets, administration publique, ou autre discipline pertinente.

b) Expérience professionnelle

- Justifier au moins huit (8) années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'ingénierie et de la gestion de projets ou de coordination d'équipes de projet.
- Avoir une expérience dans la gestion de projets/programmes complexes en Haïti ou un autre pays en développement.
- Expérience sur les thématiques de transport urbain /planification urbaine ou une expérience sur l'aménagement/construction supervision d'infrastructure routière

c) Souhaitable

- Avoir une expérience en Administration Publique ou en gestion de projets de la Banque mondiale ou d'autres bailleurs de fonds internationaux ;
- Avoir une expérience en gestion de projets d'infrastructure en Haïti.

d) Capacité et Compétences requises

- Connaissance du règlement financier et des règles de gestion financière et de passation des marchés de la Banque mondiale ou d'autres bailleurs de fonds et de l'Administration Publique ;
- Expérience de travail avec Microsoft Project ou d'autres logiciels de gestion de projets sera considéré un atout ;
- Maîtrise des outils bureautiques : Word, Excel, Power Point, Internet, etc. ;
- Excellente capacité de rédaction de rapport ;
- Maîtrise parfaite du français - (une bonne connaissance de l'anglais serait un atout) ;
- Avoir des compétences en leadership, en travail d'équipe et en établissement de relations ;
- Être rigoureux, avoir le sens de l'organisation et de la méthode ;
- Avoir le sens de l'analyse et du relationnel ;
- Être dynamique ;
- Avoir un esprit d'équipe.

VI. Conditions de travail

- Travailler sous pression dans un environnement intellectuel, institutionnel et social contraignant ;
- Le travail à effectuer demande une grande discipline ;
- Capacité de gérer des demandes diverses et permanentes en assurant la qualité et la redevabilité ;
- Présence au poste au-delà des horaires normaux ;
- La performance du Contractuel est évaluée à la fin du contrat sur la base du niveau d'atteinte des objectifs stratégiques de l'UCE et du projet duquel il/elle est chargé/e.

VII. Honoraires

Le montant des honoraires et les modalités de paiement sont tels que définis dans le Contrat signé entre les parties.